

IRDH

Institut de Recherche en Droits Humains

RECHERCHE | FORMATION | PLAIDOYER

RÉALISATIONS 2025



66, Avenue Kapenda,
Lubumbashi,
Haut-Katanga (Rdc)

IRDH: +243 981 520 193
publication@irdh.org
www.irdh.org

SOMMAIRE

1. Plaidoyer

2. Recherche

3. Formation

1. PLAIDOYER

A. Assistance juridique et judiciaire gratuites

Le plaidoyer est consécutif à la recherche. En 2025, l'IRDH a été sollicité pour apporter une assistance juridique aux communautés locales affectées par des projets miniers et victimes d'abus du pouvoir public. Il s'agit de :

MARS 2025

Les communautés locales des villages Kashimbala et Kawama, ainsi que ceux des quartiers Kamatete et Kasapa (Haut-Katanga), victimes du déni du droit d'accès à l'information par l'entreprise d'exploitation minière Congo Dangfong International SAS (CDM), filiale de la multinationale chinoise Huayou Cobalt Ltd, et l'organisme spécialisé de gestion de la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires annuel de l'entreprise.



Dénouement :

Via la procédure initiée au Parquet près le Tribunal de grande instance de Lubumbashi, la société CDM et l'Organisme de gestion de la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires ont donné les informations recherchées par les communautés locales.

SEPTEMBRE 2025

Les communautés locales du village Katondo, territoire de Malemba-N’Kulu (Haut-Lomami), affectées par les activités de Mining Mineral Resources (MMR), filiale du groupe indien Vinmart, exploitant de la cassitérite, du coltan et du wolframite.



Dénouement :

Les représentants des communautés locales et les dirigeants de l’entreprise ont convenu des mesures de réparation, à l’issue d’une série de réunions de concertations au bureau de l’IRDH.

OCTOBRE 2025

Les victimes d'une spoliation massive de parcelles de terre, par une bande organisée, en complicité avec des personnes abusant du pouvoir public, dans le village Kashimbala, groupement Inakiluba, Chefferie Kaponda, territoire de Kipushi, dans la province du Haut-Katanga.



Dénouement :

En ce début de l'année 2026, l'affaire est pendante devant les instances administratives au Gouvernorat de la province du Haut-Katanga. IRDH est désigné comme membre de la sous-commission juridique chargée de recommander des sanctions contre les présumés spoliateurs. Une proposition de sanction a été remise au Gouverneur.



NOVEMBRE 2025

Devant la Commission interministérielle spéciale créée par le ministre des Mines. IRDH a assisté les communautés locales de Kasapa, Kamatete et Kamisepe, Commune Annexe, ville de Lubumbashi, victimes de la pollution de la société CDM du 04 novembre 2025.



Dénouement :

IRDH a été membre de la Commission chargée d'étudier le problème, établir les dommages et proposer les mesures de réparation. Un mémoire écrit au nom et pour le compte des communautés locales, détaillant leurs attentes, a été remis au ministre des Mines. La sanction prise par le ministre, communiquée à l'entreprise CDM et aux victimes assistées par les avocats de l'IRDH, a été motivée par le memo des victimes.



B. Conférences

Les conférence-débats sont des événements combinant des présentations des documents suivis d'une discussion interactive. La réflexion collective amène à une compréhension commune. Elle vise à éclairer des problématiques, à sensibiliser l'opinion publique ou à engager les participants dans un dialogue constructif.

En 2025, l'IRDH a organisé deux conférences :

LE 26 NOVEMBRE 2025

« Enjeux de l'Accord tripartite RDC- RWANDA – USA », au Centre ARUPE de Lubumbashi, animée par Mulumba Kabuyayi Freddy, Journaliste, politologue et géopoliticien.



LE 10 DÉCEMBRE 2025

« De la problématique de l'accès à la justice des communautés locales impactées par les projets miniers dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba », à l'amphithéâtre de la Faculté de Droit de l'Université Protestante de Lubumbashi (UPL), le 10 décembre 2025.

Sous-thèmes :

- De l'engagement à l'action : promouvoir les recours, les réparations et la conduite responsable des entreprises en Afrique, animée par M. Oumar Samake, Coordonnateur du BCNUDH, Lubumbashi.
- Droits des communautés locales et défis de l'accès à la Justice, par Maître Tshiswaka Masoka Hubert, Avocat et Directeur Général IRDH.
- Problématique des Perturbateurs Endocriniens (PE) issus de l'exploitation minière, par Monsieur Mulimba Sylvain, doctorant en Droit, UNILU.
- Amicus curaie, par Maître Madiela Jeremie, Avocat et doctorant en Droit, UNILU.



Les cas d'assistance judiciaire étaient accompagnés des publications des documents suivants :

18 COMMUNIQUES DE PRESSE

Ce sont des courtes publications résumant des faits dans les rapports, des bulletins ou des prises de position. Leur rédaction est motivée par le besoin de faciliter une compréhension concise de la problématique.

4 BULLETINS

A la fin de 2025, l'IRDH a rendu public quatre bulletins, des textes assez long, 5 à 16 pages. Ils analysent des faits sociaux et des opinions juridiques.

3 RAPPORTS

Des rapports de l'IRDH sont des documents détaillés des faits étudiés ou suivis. Au cours de l'année 2025, l'IRDH a produit deux rapports portant sur :

- Rapport circonstancié sur la gestion des projets sociaux de CDM (Kamatete, Kasapa, Kawama et Kashimbala). IRDH, Lubumbashi, juillet 2025.
- Rapport de Médiation ad hoc, Différend entre l'entreprise Congo Dongfang International Mining SAS (CDM) et les communautés locales de Kamatete, Kasapa, Kashimbala et Kawama. IRDH, Lubumbashi, août 2025.
- « Pollution du 04 Novembre 2025 Congo Dongfang International Mining (CDM), succursale de Zhejiang Huayou Cobalt.

Mémoires des communautés locales de Kasapa, Kamatete, et Kamisepe : Prétentions de réparation collective soumises à la commission interministérielle spéciale chargée d'enquêter sur le déversement des eaux provenant des installations de l'entreprise CDM ».

2. RECHERCHE

Les trois dossiers d'assistance judiciaire gratuite ont amené les chercheurs de l'IRDH à approfondir les études portant sur :

- Les communautés locales, définition, intérêts et capacité d'agir en justice ;
- Le principe de « pollueur-payeur », dans le contexte de la pollution par CDM, ci-dessus ;
- La notion de la propriété foncière collective des villageois avoisinants la ville de Lubumbashi.

Ces recherches soutiennent la formation sur la répression de la pollution et la réparation en faveur des communautés locales. Elle est basée principalement sur législation minière de la RDC, la législation foncière, les normes et standards internationaux en matière de protection de l'environnement et des droits des communautés locales.

3. FORMATION

Malgré les défis logistiques de 2025, l'IRDH a maintenu son engagement envers l'excellence. Notre cycle de formation intensive a permis à 17 lauréats de maîtriser les piliers fondamentaux des droits humains, allant des libertés civiles et politiques aux droits économiques et sociaux.

Une attention particulière a été accordée à la **protection des femmes, des enfants et des personnes vulnérables**, tout en intégrant les enjeux cruciaux de **l'Intelligence Artificielle et des médias sociaux** dans le combat pour la justice.





Réalisations 2025
www.irdh.org

